

29^{ème} Foire de Montdragon

15 mai 2022

Bulletin d'inscription au 23^{ème} vide-grenier

Je soussigné(e),

NOM :Prénom :

Né(e) le :à :N° de Département :

Adresse :

Code postal :Ville :

ouE-mail :

Titulaire de la pièce d'identité N°:
(Joindre photocopie recto-verso de la pièce d'identité)

Délivrée le :à :par :

N° d'immatriculation de mon véhicule :

3 € le mètre linéaire (minimum 3 mètres)

Dimension de l'étal : Longueur : Profondeur : environ 3mètres

Montant de la réservation : Nombre de mètres :x 3 € =€

Paiement :

- par chèque à l'ordre de la «M.J.C. de Montdragon»
- à retourner avec l'inscription à Mr Farid Brahmi
2 Lôtissement La Bouriette 81440 MONTDRAGON

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

Fait à : _____ le : _____ Signature :

Règlement intérieur du vide-grenier de Montdragon

Article 1 : **L'inscription sera enregistré que si le dossier est complet** (bulletin d'inscription complété, règlement signé, photocopie de la pièce d'identité et paiement). Toute inscription incomplète ne sera pas retenue et sera renvoyée aux frais de l'expéditeur.

Article 2 : Les exposants doivent s'installer entre **7 heures et 9 heures du matin**. Les marchandises déchargées, les véhicules ne pourront pas rester à côté des stands, sauf cas de force majeure (handicap).

Article 3 : La manifestation est ouverte à partir de **8 heures jusqu'à 19 heures**.

Article 4 : Les exposants s'engagent à vendre que des objets personnels et usagés Il ne sera pas toléré de vente de boissons, de produits alimentaires ou de plantes sur les stands.

Article 5 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et d'assurance. Les objets déposés et biens personnels demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire et en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs

Article 6 : La MJC de Montdragon se réserve le droit exclusif de la restauration et de la vente des boissons

Article 7 : Les emplacements non occupés après 9 heures ne seront plus réservés et pourront être attribués à d'autres exposants. Les sommes versées restent acquises aux organisateurs à titre d'indemnités

Article 8 : Le prix de l'emplacement est fixé à **3€** le mètre linéaire

Article 9 : La MJC de Montdragon, n'étant pas responsable des caprices du temps, elle n'effectuera aucun remboursement en cas de météo défavorable

Article 10 : La MJC de Montdragon se réserve le droit en cas d'annulation d'une inscription avant la manifestation, la possibilité d'un éventuel remboursement sur présentation d'un justificatif valable avant le 1^{er} mai 2022

Article 11 : Les exposants devront laisser leurs emplacements vides et aussi propres qu'à leur arrivée, sous peine de se voir refuser une place les années suivantes.

Article 12 : Il est interdit de modifier les emplacements sans autorisation écrite des organisateurs.

Article 13 : Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs. Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sur le champ, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation

Art. 14 : Cas exceptionnel

Le comité d'organisation se donne le droit de déroger à ce règlement en cas de situation exceptionnelle Il prendra les mesures les mieux adaptées à la situation.

Date :

Signature précédée de la mention lu(e) et approuvé(e)

Contact : Farid BRAHMI ☎ 07 82 07 77 86

Email : vide.grenier.montdragon@gmail.com  mjc.montdragon